



**PROJET DE STABILISATION ET RECONSTRUCTION DE L'EST DE LA RDC :  
FOURNITURE POUR LE REEQUIPEMENT DE LA BRIGADE DE L'OFFICE DES  
ROUTES DU MANIEMA EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
10<sup>ème</sup> FED PIN 2008-2013 Enveloppe B**

**REPONSES A LA DEMANDE DE CLARIFICATION**

**Question 1**

- ✓ En analysant le Dossier d'Appel d'Offre nous avons noté qu'il y a une discordance entre les matériels de laboratoire listés dans le Devis Estimatif et les matériels décrits dans les Spécifications Techniques. Nous vous prions de bien vouloir clarifier la liste des quantités et les Spécifications Techniques à considérer.
- ✓ Concernant l'avis de marché dont références sous rubrique, nous avons constaté une irrégularité pour le lot 5-équipement d'atelier mécanique et de laboratoire de mécanique des sols. Lorsque nous prenons la page 11 se référant à « équipement du laboratoire des mécaniques des sols », la numérotation débuté à 5.53 jusque 5.81. néanmoins, lorsque nous prenons les spécifications pour ce matériel en pages 181 à 194, les numérotations ne correspondent plus du tout, ainsi que les spécifications demandées.

**Réponse 1 :**

Je vous invite à trouver en annexe les spécifications techniques relatives au matériel de laboratoire en cohérence avec les diverses listes reprises dans les pièces du dossier d'appel d'offres (avis du marché, projet de contrat et budget). Les quantités adaptées du budget et la liste du matériel de laboratoire sont également jointes en annexe.

**Question 2**

Concernant la règle d'Origine, je vous remercie de confirmer si les pays officiellement candidats à l'adhésion à l'Union Européenne sont autorisés en tant que pays originaire des matériels

**Réponse 2 :**

Suivant les dispositions de l'article 2.3.1. du guide pratique des procédures applicable à tous les contrats d'aide extérieure de l'UE financés par le budget général de l'Union européenne (Budget) et le 10ème Fonds européen de développement (FED), je confirme que les pays officiellement candidats à l'adhésion à l'UE sont éligibles. Il s'agit de la République Yougoslave de Macédoine, Croatie, Islande, Turquie et Monténégro (voir annexe A2 en attache).

[http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/index_fr.htm)

**Question 3**

L'origine des biens. Article 10 des conditions particulières :

Aujourd'hui, la plupart des fabricants Européens ou Américains ont des usines d'assemblage dans le monde entier, notamment en Asie.

Pouvons-nous soumissionner avec les provenances suivantes : USA, CHINE et JAPON

...

**Réponse 3 :**

Suivant les dispositions de l'article 2.3.1. du guide pratique susmentionné, je porte à votre connaissance que l'éligibilité au FED dans les pays moins avancés suivant le classement des Nations Unies a été étendu aux pays dits du comité d'aide au développement et de l'OCDE (voir annexe A2 en attache). Les USA et le Japon à l'exception de la Chine en font parties.

Fait à Kinshasa, le 21 OCT 2011

**Alexis THAMBWE MWAMBA**

